



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE

MODALITÉS DE SÉLECTION 2022

PRINCIPES GÉNÉRAUX:

L'objectif des règles de sélection 2022 est de :

- donner le départ du chemin de sélection vers les Jeux Olympiques de Paris 2024
- favoriser la performance de tous les athlètes et en permettant à chacun de prétendre à une sélection dans la mesure où il remplira les conditions de sa catégorie

RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS :

Les sélections pour les compétitions internationales sont un droit que le sportif gagne par ses performances et son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National, en fonction des points suivants :

- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- Dans le cas d'une méforme constatée, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas sélectionner le sportif pour la compétition.
- Tout athlète rencontrant un problème d'ordre médical et susceptible d'entrer en sélection devra consulter le médecin fédéral ou son représentant.
- En cas d'avis médical contraindiquant la pratique sportive, le Directeur Technique National pourra ne pas valider la sélection et sélectionner un autre athlète.
- Respect par le sportif du Suivi Médical Réglementaire s'il est inscrit en liste de haut niveau.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire, qui ne respecte pas les règles de fonctionnement de l'équipe de France, ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et la Direction des Sports.

Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction :

- *des évolutions du calendrier national et/ou international*
- *de l'évolution de la situation Covid et de toutes situations exceptionnelles en relation avec la pandémie.*

COMPETITIONS 2022

- 1) Coupes du Monde**
- 2) Finale de la coupe du Monde**
- 3) Championnats du Monde Seniors**
- 4) Championnats d'Europe Seniors**
- 5) Autres compétitions internationales Senior**
- 6) Championnats d'Europe U24**
- 7) Championnats d'Europe U22**
- 8) Championnats du Monde U22**
- 9) Autres compétitions internationales U22**
- 10) Championnats d'Europe U19**
- 11) Championnats du Monde U19**
- 12) Autres compétitions internationales U19**
- 13) Championnats d'Europe U17**
- 14) Championnats du Monde U17**
- 15) Autres compétitions internationales U17**

SENIORS

1) Coupes du Monde Seniors

- Au maximum 8 athlètes (4F + 4H) pourront être engagés par compétition.
- Un total de 16 places F et H sont disponibles pour les 4 coupes du monde
- La sélection pour les coupes du monde prendra en compte le classement du Trophée Christophe Ruer 2022.
- Les athlètes Femmes et Hommes sélectionnés pourront individuellement participer à au moins une épreuve de coupe du monde.
 - Pour être sélectionnable chaque athlète devra préalablement :
 - Avoir validé la certification équitation 2022 de l'UIPM (en cours d'élaboration)
 - Avoir réalisé un total de points minimum Pentathlon de **1470pts** pour les hommes et de **1340pts** pour les femmes .
 - OU
 - Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1185pts** pour les hommes et de **1055pts** pour les femmes.
- La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Pour la Coupe du Monde 1 et la Coupe du Monde 2 :
 - Les 8 premiers athlètes Femmes et Hommes du TCR 2022 (Si au moins l'un des deux minimas est réalisé)
 - Si le quota de 8 athlètes n'est pas atteint le Dtn pourra compléter la sélection hors critères ci-dessus
 - Pour la Coupe du monde 3 et la Coupe du monde 4 :
 - Les 4 meilleurs résultats Femmes et Hommes des coupes du monde 1 et 2
 - Hors critères ci-dessus 4 places choix Dtn
- La répartition prendra en compte l'appartenance au cercle Haute Performance de l'ANS, l'ordre du classement du TCR et les places choix Dtn.
- *La participation aux épreuves de relais mixte en coupe du monde sera étudiée en fonction de plusieurs critères :*
Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais mixte (relais avant ou après l'épreuve individuelle). Enchaînement des épreuves avec le nouveau format. Dans tous les cas les athlètes seront retenus par le Dtn après avis des entraîneurs nationaux.

2) Finale de la Coupe du Monde du 23 et 26 juin 2022 - ANKARA - TUR

- 3 Femmes et 3 Hommes maximum par Nation qui sont qualifiés(ées) par l'UIPM en fonction de la World Cup Ranking.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, confirmera à l'UIPM les athlètes qualifiés(ées), sauf cas signifié dans les règles communes à l'ensemble des sélections.

3) Championnats du Monde Seniors du 24 au 31 juillet 2022 CANCUN – MEX à confirmer

- La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Les 3 premiers athlètes du classement Coupe du Monde sélectif*
 - 1 athlète choix Dtn

*Le classement Coupe du Monde sélectif prendra en compte pour chaque athlète Français les résultats obtenues à la finale de la coupe du monde et sur les coupes du monde.

En cas d'égalité, la deuxième meilleure place en coupe du monde sera prise en compte, et ainsi de suite.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la finale de la coupe du monde qui se tiendra du 23 au 26 juin 2022 à Ankara en Turquie.

La sélection définitive sera annoncée après validation par le président de la FFPM.

4) Championnats d'Europe Seniors du 14 au 21 août 2022 SZKESFEHERVAR – HUN

- La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - 3 athlètes :
 - Si top 18 aux Championnats du Monde (Finale nouveau format)
 - Un athlète ne terminant pas dans la finale des championnats du monde pourra être remplacé par l'athlète suivant du classement de coupe du monde sélectif.
 - 1 athlète choix Dtn

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du championnat du monde qui se tiendra du 24 au 31 juillet 2022 à Cancun au Mexique.

La sélection définitive sera annoncée après validation par le président de la FFPM.

Championnats du Monde et Championnats d'Europe Senior par équipes

Si 3 athlètes ont rempli les critères, ils constituent l'équipe. (Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

Championnats du Monde et Championnat d'Europe Senior en relais et/ou relais mixte

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle). Enchaînement des épreuves avec le nouveau format. Dans tous les cas les athlètes seront retenus par le Dtn après avis des entraîneurs nationaux.

5) Compétitions Internationales Seniors

Les compétitions internationales seront réservées prioritairement :

- Aux athlètes senior en préparation pour les coupes du monde ou compétitions majeures
- Aux athlètes senior-junior ayant démontré un potentiel par la réalisation des minimas.
- Aux athlètes relèves et aux athlètes ayant un fort potentiel dans leur catégorie respective.

Déplacements non-prioritaires.

Les modalités organisationnelles et de prise en charge seront définies au cas par cas.

U24

6) Championnats d'Europe U24 du 15 au 21 novembre 2022 DRZONKOW-POL

- La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) s'ils répondent aux critères suivants :
 - Pour être sélectionnable chaque athlète devra avoir :
 - Participé à l'épreuve de sélection TCR 2022
 - validé la certification équitation 2022 de l'UIPM (en cours d'élaboration)
 - avoir terminé au moins un parcours d'équitation
 - Avoir réalisé un total de points minimum Pentathlon de **1470pts** pour les hommes et de **1340pts** pour les femmes.
 - OU**
Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1185pts** pour les hommes et de **1055pts** pour les femmes
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Les 3 premiers athlètes du classement national U24 en suivant la priorité des compétitions*
 - 1 athlète choix Dtn

*Le classement national prendra en compte par ordre de priorité les athlètes U24 sélectionnés en Coupe du Monde senior, puis les athlètes U22 sélectionnés aux championnats d'Europe et/ou du monde U22, puis au classement national senior, puis au classement national U22.

- Attention le règlement national 2022 prendra en compte les modifications de points et de distances même si les circuits nationaux ne sont pas organisés dans les règles d'enchaînement du nouveau format.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des Championnats du Monde U22 . La sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

Championnats d'Europe U24 par équipes

Si 3 athlètes ont rempli les critères, ils constituent l'équipe. (Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation).

Championnat d'Europe U24 en relais et/ou relais mixte

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle). Enchaînement des épreuves avec le nouveau format. Dans tous les cas les athlètes seront retenus par le Dtn après avis des entraîneurs nationaux.

U22

7) Championnats d'Europe U22 du 20 au 26 juin 2022 BARCELONE - ESP

- La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) s'ils répondent aux critères suivants :
 - Pour être sélectionnable chaque athlète devra avoir :
 - validé la certification équitation 2022 de l'UIPM (en cours d'élaboration)
 - avoir terminé au moins un parcours d'équitation
 - Avoir réalisé un total de points minimum Pentathlon de **1470pts** pour les hommes et de **1340pts** pour les femmes.
 - ET**
Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1185pts** pour les hommes et de **1055pts** pour les femmes
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Les 3 premiers athlètes du classement national Junior*
 - 1 athlète choix Dtn

*Le classement national prendra en compte les circuits nationaux, le Trophée Christophe Ruer 2022 et toutes les compétitions internationales 2022 U22 et/ou senior (Validées par la FFPM).

- Attention le règlement national 2022 prendra en compte les modifications de points et de distances même si les circuits nationaux ne sont pas organisés dans les règles d'enchaînement du nouveau format.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du circuit U19-U22 qui se déroulera en PACA 23 et 24 avril 2022. La sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

8) Championnats du Monde Juniors du 02 au 09 octobre 2022 DRZONKOW - POL

- La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) s'ils répondent aux critères suivants :
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Avoir été sélectionné aux championnats d'Europe U22
 - Une non qualification en demi-finale du nouveau format des championnats d'Europe U22 pourra remettre en question la sélection de l'athlète.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des Championnats d'Europe U22. La sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

Championnats d'Europe et du Monde U22 par équipes :

Si 3 athlètes ont rempli les critères, ils constituent l'équipe.

Championnats d'Europe et du Monde U22 Épreuve de relais et/ou relais mixte

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle). Enchaînement des épreuves avec le nouveau format. Dans tous les cas les athlètes seront retenus par le Dtn après avis des entraîneurs nationaux.

9) Compétitions Internationales U22

Les compétitions internationales U22 seront réservées prioritairement :

- Aux athlètes U22 en préparation pour les compétitions majeures U22
- Aux athlètes U22 et aux athlètes ayant un fort potentiel dans leur catégorie respective.

Déplacements non-prioritaires. Les modalités organisationnelles et de prise en charge seront définies au cas par cas

U19

10) Championnats d'Europe U19 du 05 au 15 juillet 2022 KRAKOW - POL

- La sélection en individuel pour les Championnats d'Europe U19 sera composée au maximum de 8 athlètes (4 femmes et 4 hommes) s'ils répondent aux critères suivants :
 - Pour être sélectionnable chaque athlète devra avoir :
 - Avoir réalisé un total de points minimum tétathlon de **1140**pts pour les hommes et de **1020**pts pour les femmes.
ET
Avoir réalisé un total de points minimum triathlon de **920**pts pour les hommes et de **800**pts pour les femmes (seuls les résultats triathlon comptant dans la ranking U19 seront pris en compte)
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Le champion de France U19 de tétathlon (si minimas réalisés)
 - Les 3 premiers athlètes du classement national U19* (*Ou 4 premiers si le CDF n'a pas réalisé les minimas demandés*)

*Le classement national U19 prendra en compte les circuits U19, les championnats de France de tétathlon U19, toutes les épreuves saison 2022 U22-seniors auxquelles participerait un U19 et toutes les épreuves internationales UIPM U19 de la saison en cours (validées par la FFPM).

- Attention le règlement national 2022 prendra en compte les modifications de points et de distances même si les circuits nationaux ne sont pas organisés dans les règles d'enchaînement du nouveau format.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des championnats de France U19 de tétathlon, la sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

11) Championnats du Monde U19 du 04 au 11 septembre 2022 LIGNANO-ITA

- La sélection en individuel pour les Championnats du monde U19 sera composée au maximum de 8 athlètes 4 femmes et 4 hommes s'ils répondent aux critères suivants :
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Avoir été sélectionné aux championnats d'Europe U19 2022
 - Une non qualification en demi-finale du nouveau format des championnats d'Europe U19 pourra remettre en question la sélection de l'athlète.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des championnats du monde cadets, la sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

Championnats du Monde et d'Europe U19 par équipes :

Si 3 athlètes ont rempli les critères, ils constituent l'équipe.

Championnats du Monde et d'Europe U19 de relais et/ou relais mixte :

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle). Enchaînement des épreuves avec le nouveau format. Dans tous les cas les athlètes seront retenus par le Dtn après avis des entraîneurs nationaux.

12) Compétitions Internationales U19

Les compétitions internationales U19 seront réservées prioritairement :

- Aux athlètes U19 en préparation pour les compétitions majeures U19
- Aux athlètes U19 et aux athlètes ayant un fort potentiel dans leur catégorie respective.

Déplacements non-prioritaires. Les modalités organisationnelles et de prise en charge seront définies au cas par cas.

U17

13) Championnats d'Europe U17 du 05 au 15 juillet 2022 KRAKOW - POL

- La sélection en individuel pour les Championnats d'Europe U17 sera composée au maximum de 8 athlètes (4 femmes et 4 hommes) s'ils répondent aux critères suivants :
 - Pour être sélectionnable chaque athlète devra :
 - Avoir réalisé les minimas triathlon de **760pts** pour les femmes et **860pts** pour les hommes
 - La sélection prendra en compte par ordre de priorité :
 - Le champion de France U17 de tétathlon *
 - Le champion de France U17 de triathlon *
 - Les 2 premiers athlètes du classement national U17 **

*Si minimas réalisés

**Le classement national U17 prendra en compte les résultats tétathlon des circuits nationaux U17, le championnat de France de tétathlon U17 et toutes les épreuves internationales UIPM tétathlon U17 de la saison en cours (validées par la FFFPM).

- Attention le règlement national 2022 prendra en compte les modifications de points et de distances même si les circuits nationaux ne sont pas organisés dans les règles d'enchaînement du nouveau format.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du Championnat de France de triathlon . La sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

14) Championnats du Monde U17 du 04 au 11 septembre 2022 LIGNANO-ITA

- La sélection en individuel pour les Championnats du monde U17 sera composée au maximum de 8 athlètes 4 femmes et 4 hommes s'ils répondent aux critères suivants :
 - Pour être sélectionné chaque athlète devra avoir :
 - Avoir été sélectionné aux championnats d'Europe U17 2022
 - Une non qualification en demi-finale du nouveau format des championnats d'Europe U17 pourra remettre en question la sélection de l'athlète.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue des championnats du monde cadets, la sélection définitive sera annoncée par le Dtn.

Championnats du Monde et d'Europe U17 par équipes :

Si 3 athlètes ont rempli les critères, ils constituent l'équipe.

Championnats du Monde et d'Europe U17 de relais et/ou relais mixte :

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle). Enchaînement des épreuves avec le nouveau format. Dans tous les cas les athlètes seront retenus par le Dtn après avis des entraîneurs nationaux.

15) Compétitions Internationales U17

Les compétitions internationales U17 seront réservées prioritairement :

- Aux athlètes U17 en préparation pour les compétitions majeures U17
- Aux athlètes U17 et aux athlètes ayant un fort potentiel dans leur catégorie respective.

Déplacements non-prioritaires. Les modalités organisationnelles et de prise en charge seront définies au cas par cas.

Sélections pour les autres compétitions Internationales Master, Triathlon, Biathlon, Laser Run

- Les modalités de sélection pour toutes ces compétitions seront définies ultérieurement après consultation de la commission sportive et de la commission master.
- Des propositions seront faites au comité directeur de la fédération.

Dans tous les cas

- C'est la fédération qui décide de la publication de l'invitation et qui procède aux inscriptions.
- Les athlètes doivent être licenciés à la FFPM et avoir la licence UIPM à jour
- Ces compétitions ne seront pas prises en compte dans les classements nationaux sélectifs pour les épreuves internationales majeures.